

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.4/L.524
4 décembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL DE TUTELLE

Philippines ; amendements au projet de résolution révisé présenté
par l'Equateur, Haïti, le Honduras, le Japon, le Pakistan,
le Salvador et l'Uruguay (A/C.4/L.512/Rev.1)

1. A la fin du deuxième alinéa du préambule, ajouter les mots "et ayant examiné leurs déclarations".
2. Au paragraphe 3 du dispositif, remplacer les mots "du débat à la Quatrième Commission" par les mots "de l'examen de la question à la Quatrième Commission, lors de la douzième session de l'Assemblée générale, particulièrement en ce qui concerne le problème de l'unification".
3. Au paragraphe 4 du dispositif,
 - a) Remplacer les mots "Exprime sa confiance" par les mots "Exprime l'espoir";
 - b) Remplacer les mots "la renonciation de tous les partis à l'emploi de la violence" par les mots "la renonciation à l'emploi de la violence par toutes les parties intéressées";
 - c) Supprimer les mots "dans la région troublée";
 - d) [Cet amendement n'intéresse pas le texte français].

